

# TARIF GAZ NATUREL

## A1 Cuisson et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages individuels** ainsi que pour les appareils de buanderie individuels ou collectifs.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 2'000 kWh	17.301	20.511
Solde annuel	6.653	9.043

### Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m <sup>3</sup> /h	6.02	6.48

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA



# TARIF GAZ NATUREL

## A1 Cuisson compteur général

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages collectifs** et les appareils de buanderie utilisant un compteur commun.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	15.291	18.347

### Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m <sup>3</sup> /h	6.02	6.48

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA



# TARIF GAZ NATUREL

## A2 Eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation d'eau chaude des **ménages individuels**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 2'000 kWh	17.301	20.511
Solde annuel	11.930	14.727

### Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m <sup>3</sup> /h	6.02	6.48

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA



# TARIF GAZ NATUREL

## A2 Commerce et artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson et l'eau chaude des **ménages collectifs** (hôtels, restaurants) et à celle des **commerces et artisans** jusqu'à une puissance de raccordement de 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 20'000 kWh	17.301	20.511
Solde annuel	11.930	14.727

### Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT	TTC*
6 m <sup>3</sup> /h	6.02	6.48
10 m <sup>3</sup> /h	12.04	12.96

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA



# TARIF GAZ NATUREL

## B1 Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, notamment pour le chauffage des locaux **avec production d'eau chaude**, pour la climatisation ainsi que pour la chaleur artisanale lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 50'000 kWh	7.069	9.492
2 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.791	9.193
3 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.514	8.893
4 <sup>e</sup> tranche de 100'000 kWh	6.051	8.395
5 <sup>e</sup> tranche de 200'000 kWh	5.495	7.797
Solde annuel	5.125	7.398

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 300 kW	11.67	12.57
2 <sup>e</sup> tranche pour les kW restants	8.33	8.98

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## BS Thermique et eau chaude

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, pour le chauffage et la production d'eau chaude des locaux appartenant à la Ville de Fribourg.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 50'000 kWh	7.069	9.492
2 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.791	9.193
3 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.514	8.893
4 <sup>e</sup> tranche de 100'000 kWh	6.051	8.395
5 <sup>e</sup> tranche de 200'000 kWh	5.495	7.797
Solde annuel	5.125	7.398

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

\* Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## B2 Thermique

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**, notamment pour le chauffage des locaux **sans production d'eau chaude**, ainsi que pour la cuisson professionnelle lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 50'000 kWh	7.069	9.492
2 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.791	9.193
3 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	6.514	8.893
4 <sup>e</sup> tranche de 100'000 kWh	6.051	8.395
5 <sup>e</sup> tranche de 200'000 kWh	5.495	7.797
Solde annuel	5.125	7.398

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 120 kW	13.89	14.96
2 <sup>e</sup> tranche de 121 à 300 kW	11.67	12.57
3 <sup>e</sup> tranche pour les kW restants	8.33	8.98

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## B3 Thermique artisanat

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **non interruptible**, à la consommation indépendante de la température extérieure (artisanat, industrie) lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 50'000 kWh	8.180	10.688
2 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	7.903	10.389
3 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	7.625	10.090
4 <sup>e</sup> tranche de 100'000 kWh	7.162	9.592
5 <sup>e</sup> tranche de 200'000 kWh	6.606	8.993
Solde annuel	6.236	8.594

### Taxe de base (en CHF/mois)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Compteur	HT
Tous compteurs	15% du prix d'achat du compteur installé

\* Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.





# TARIF GAZ NATUREL

## B4 Thermique industrie

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible** pour la chaleur industrielle lorsque la puissance raccordée dépasse 120 kW ainsi que pour le chauffage et la climatisation de locaux industriels.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 900'000 kWh	5.958	8.295
2 <sup>e</sup> tranche de 600'000 kWh	5.495	7.797
Solde annuel	5.032	7.298

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 300 kW	11.67	12.57
2 <sup>e</sup> tranche pour les kW restants	8.33	8.98

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 115.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Sont considérées comme industriels, les entreprises définies comme entreprises industrielles par la législation sur le travail Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## BGC Energie non interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif s'applique à une fourniture **non interruptible**. Il est limité aux clients - dont la consommation annuelle dépasse 2 GWh, sur la base de l'année précédente - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 2'000'000 kWh	5.717	8.036
2 <sup>e</sup> tranche de 4'000'000 kWh	5.347	7.637
3 <sup>e</sup> tranche de 25'000'000 kWh	4.791	7.039
4 <sup>e</sup> tranche de 25'000'000 kWh	4.421	6.640
Solde annuel	3.958	6.141

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## C Thermique eau chaude et cuisson

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation pour la cuisson, la production d'eau chaude et le chauffage des locaux des ménages individuels avec **un seul compteur** par appartement ou maison familiale.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 800 kWh	17.301	20.511
2 <sup>e</sup> tranche de 50'000 kWh	7.069	9.492
Solde annuel	6.791	9.193

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	11.67	12.57

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur, mais au moins de CHF 77.78, respectivement CHF 155.57 selon la classe de compteur (tarif A2). Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## D Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**, à la consommation notamment pour le chauffage des locaux avec production d'eau chaude et la chaleur industrielle. Il est limité aux grands consommateurs - dont la puissance de raccordement est supérieure à 800 kW - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier.**

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 2'000'000 kWh	5.903	8.235
2 <sup>e</sup> tranche de 4'000'000 kWh	5.347	7.637
Solde annuel	4.977	7.238

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## DGC Energie interruptible

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable, pour une fourniture **interruptible**. Il est limité aux clients - dont la consommation annuelle dépasse 2 GWh, sur la base de l'année précédente - **qui font l'objet d'un contrat de fourniture particulier**.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel. Le tarif est dégressif par tranches de consommation.

Tranche	HT	TTC*
1 <sup>ère</sup> tranche de 2'000'000 kWh	5.440	7.737
2 <sup>e</sup> tranche de 4'000'000 kWh	5.069	7.338
3 <sup>e</sup> tranche de 25'000'000 kWh	4.514	6.739
4 <sup>e</sup> tranche de 25'000'000 kWh	4.143	6.341
5 <sup>e</sup> tranche de 25'000'000 kWh	3.680	5.842
Solde annuel	3.403	5.543

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

### Taxe de puissance (en CHF/kW/an)

La taxe de puissance est facturée proportionnellement à votre puissance installée exprimée en kilowatt (kW). Elle est perçue même en l'absence de consommation et le tarif est dégressif par tranche de puissance.

Tranche	HT	TTC*
Tranche unique	8.33	8.98

Incluant notamment la location d'un compteur. Pour tout compteur supplémentaire, une location annuelle, s'élevant à 10% du prix d'achat du compteur, sera facturée. Approuvé par les organes de Groupe E Celsius, avec entrée en vigueur au 01.10.2018.



# TARIF GAZ NATUREL

## Z Eclairage public

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage public.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

---

### Taxe de base (en CHF/an)

La taxe de base est forfaitaire. Elle est perçue même en l'absence de consommation. Cette taxe comprend notamment la location du compteur.

Taxe de base	HT	TTC*
Tarif par lampe	425.93	458.72

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA



# TARIF GAZ NATUREL

## Z Eclairage privé

Les conditions générales pour la fourniture de gaz naturel sont applicables.

Ce tarif est applicable à la consommation sans compteur pour l'éclairage privé.

Votre tarif de gaz naturel se compose comme suit :

---

### Consommation (en ct/kWh)

Votre consommation est exprimée en kilowattheure (kWh) et reflète votre utilisation de gaz naturel.

Tranche	HT	TTC*
Tarif unique	5.347	7.637

\*Tarif y compris taxe CO<sub>2</sub> (1.744 ct/kWh) et 7.7% de TVA

